



## litiges sur le matériel rendu après résiliation d'un contrat sfr

Par **tillyericka**, le **11/10/2012** à **15:25**

bonjour, j'ai résilié mon abonnement à sfr internet, téléphone..j'ai rendu le matériel (colis postal). une 1ère fois ils m'ont relancé, je leur ai dit avoir renvoyé le matériel, au téléphone ils m'ont confirmé que c'était réglé, mais qq temps après je me suis aperçu qu'ils avaient prélevé qq centaines d'euros(environ 300,00)j'ai fait opposition. j'ai reçu une lettre me disant que l'huissier allait intervenir si je ne payais pas d'ici 4 jours. je leur ai adressé le récépissé de la poste avec tampon adressé à SFR. Que puis-je faire de plus ? merci de votre aide

Par **janus2fr**, le **12/10/2012** à **08:05**

Bonjour,

Avez-vous bien envoyé le matériel en recommandé avec accusé de réception ? Avez-vous bien reçu l'accusé de réception ?

C'est en effet la seule façon de prouver que le destinataire a reçu le matériel. Cela paraît toujours trop cher au moment de l'envoi, mais c'est bien moins cher que 300€ plus les frais d'huissier...